



Assemblée Générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. : générale
27 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 novembre 2008, à 10 heures.

Présidente : M^{me} Ogwu (Nigéria)
ultérieurement : M. Hoppe (Vice-Président)..... (Allemagne)

Sommaire

Point 47 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Système financier international et développement (*suite*)
- b) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement (*suite*)

Point 48 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10h 15.

Point 47 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/63/L.9)

Projet de résolution sur le système financier international et le développement

c) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement (suite) (A/C.2.63/L.7)

Projet de résolution sur la dette extérieure et le développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement

1. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda) présente les projets de résolution A/C.2/63/L.9 et A/C.2/63/L.7 au nom du Groupe des 77 plus la Chine ; elle fait observer que ces textes sont de nature procédurale, et qu'ils soulignent l'importance, pour les pays en développement, d'une issue positive de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey – conférence qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. Le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à réexaminer les questions macroéconomiques à la lumière des délibérations de la Commission dans le cadre de la présente session de l'Assemblée générale.

Point 48 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008 (suite) (A/63/345 ; A/C.2/63/5 ; A/C.2/63/L.19-23)

Projet de décision sur l'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

Projet de décision sur le Règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

Projet de décision sur l'Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en

œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

Projet de décision sur l'accréditation d'organisations intergouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

Projet de décision sur l'accréditation d'organisations non gouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

2. **La Présidente** rappelle la note du Secrétaire général au sujet des propositions d'organisation des travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (A/63/345), et attire l'attention de la Commission sur une lettre qu'elle a reçue de la part du Président de l'Assemblée générale (A/C.2/63/5), et présentant la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales souhaitant être accréditées auprès de la Conférence d'examen de Doha, comme cela a été approuvé par les États membres selon la procédure d'approbation tacite. Afin de faciliter et d'accélérer les préparatifs de la Conférence d'examen de Doha, la Présidente propose à la Commission de prendre des mesures, dans les meilleurs délais, au sujet des propositions contenues dans la note du Secrétaire général, et qui, aujourd'hui, se présentent sous forme de projets de décision (A/C.2/63/L.19-23).

3. **M. Hoppe** (Allemagne), Vice-président, présente les projets de décision A/C.2/63/L.19-23), et fait observer que ces textes sont de nature purement procédurale et fondés sur des documents déjà distribués. M. Hoppe encourage la Commission à prendre des mesures au sujet de ces projets de décision.

4. **Mme Navarro Barro** (Cuba) demande des précisions au sujet de la formulation de la première phrase de l'article 61 du Règlement intérieur provisoire de la Conférence d'examen de Doha. Est-ce que le droit des institutions spécialisées et des organisations connexes à participer aux délibérations de la Conférence, de la Commission principale, ou encore, selon le cas, de toute autre commission ou de tout groupe de travail sur les questions entrant dans leur

champ de compétences, inclut la possibilité de présenter des propositions concrètes au sujet du document final, au sein de la Commission principale ? Ou bien est-ce que ce droit de participation se limite à la présence de représentants aux réunions ?

5. La déléguée cubaine souhaiterait également des éclaircissements au sujet du rôle des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Que signifie exactement la périphrase « feront l'objet d'une considération particulière » ? Si les trois organisations précitées ont effectivement un rôle majeur à jouer dans le processus de suivi du Consensus de Monterrey, il n'en reste pas moins qu'elles font l'objet, actuellement, d'un grand débat au sujet de leur réforme – laquelle est indispensable, et dont la déléguée cubaine espère qu'elle sera menée par les États membres. Même si le projet de décision sur le Règlement intérieur (A/C.2/63/L.20) est de nature procédurale, les États membres devraient être conscients des implications de ce texte, étant donné que la réussite de la Conférence d'examen de Doha va dépendre en grande partie des procédures régissant les négociations.

6. **M. de Rojas** (Directeur du Bureau de financement pour le développement, Département des Affaires économiques et sociales) déclare que les projets de décision en question sont l'écho des propositions que le Secrétaire général a soumises aux États membres aux fins d'adoption, étant donné que ce sont les États membres qui doivent déterminer les mesures définitives d'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Doha. M. de Rojas précise que la première phrase de l'article 61 du Règlement intérieur provisoire de la Conférence correspond à une formulation traditionnelle, et signifie simplement que les représentants en question ont le droit de participer aux débats, mais ne sont pas autorisés à voter. En revanche, M. de Rojas reconnaît que la deuxième phrase de ce même article 61 peut être ambiguë. Le Directeur du Bureau pour le financement du développement rappelle que l'article 61 existait déjà au moment de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'était tenue à Monterrey. Mais cet article n'a jamais été appliqué à ce jour, car la nécessité d'un tel processus ne s'est pas présentée à la Commission principale ; cependant, il pourrait en être autrement lors de la Conférence d'examen de Doha. L'organisation des travaux

proposée par le Secrétaire général se fonde, entre autres éléments, sur le paragraphe 6 de la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, qui réaffirme le rôle particulier des institutions financières et commerciales internationales. Dans les faits, les représentants des institutions spécialisées et des organisations connexes sont autorisés à assister aux réunions et à présenter des propositions dans le cadre de débats informels. M. de Rojas ajoute qu'il accueillera avec intérêt toute proposition des États membres visant spécifiquement à modifier la formulation de l'article 61.

7. Quant à la question de la « considération particulière » dont font l'objet la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, cette formule fait référence à la présence physique des représentants de ces organisations dans les salles de réunions plénières. Conformément à la pratique établie lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, chacune des trois organisations en question a droit au même nombre de sièges que les États membres.

8. **Mme Navarro Barro** (Cuba) déclare qu'en dépit du rôle important que jouent, de toute évidence, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC en matière de financement du développement, ces organisations ne doivent pas participer aux délibérations sur un pied d'égalité avec les États membres. Le document final de la Conférence d'examen de Doha ne sera probablement pas finalisé à New York, faute de temps et de consensus ; par conséquent, c'est à Doha qu'il faudra probablement établir la Commission principale. Les délibérations de cette dernière constitueront un processus délicat, et cela doit être laissé à la responsabilité des États membres. La délégation cubaine reste préoccupée par l'article 61 du Règlement intérieur provisoire et souhaiterait en examiner totalement les implications – de même que d'autres pays du Groupe des 77 plus la Chine ; la délégation cubaine souhaiterait présenter à la Commission, lors d'une future séance, une position plus claire ou une proposition précise.

9. **M. de Rojas** (Directeur du Bureau de financement pour le développement, Département des Affaires économiques et sociales) déclare qu'un certain nombre de décisions relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, ont été prises par la commission préparatoire de cette conférence ; M. de

Rojas ajoute qu'il va examiner ces décisions afin de déterminer les fondements des règles alors établies.

10. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 plus la Chine, déclare avoir pris acte de la demande de la Présidente et du Vice-président dans le sens d'une éventuelle accélération des projets de décision ; cependant, Mme Greenaway espère que le Bureau et les membres des autres commissions sauront accorder aux États membres suffisamment de temps pour examiner les projets de décision, étant donné l'importance de la Conférence d'examen de Doha.

Point 52 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

a) **Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés** (A/63/77-E/2008/61 et A/63/284)

b) **Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit** (A/63/165 ; A/63/L.3)

11. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/63/77-E/2008/61) et la note du Secrétaire général sur les modalités d'organisation de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses préparatifs (A/63/284). Le rapport du Secrétaire général est fondé sur des données datant de 2006, et, de ce fait, ne reflète pas les problèmes importants auxquels les pays les moins avancés doivent faire face à la lumière des évolutions récentes. Les crises mondiales actuelles vont très probablement porter atteinte aux perspectives de croissance durable et de réduction de la pauvreté qui peuvent être celles des pays les moins avancés. La communauté internationale ne saurait négliger les effets que l'actuelle crise financière pourra avoir sur les pays les moins avancés, qui se trouvent dans une position de faiblesse extrême pour réagir au

ralentissement économique mondial, et seront les plus touchés par les chocs extérieurs et la volatilité des prix des produits de base. Un autre élément contribue à aggraver encore la situation : la crise alimentaire mondiale, qui va probablement accentuer les problèmes de malnutrition, avec les effets négatifs que cela peut avoir sur la mortalité infantile – et notamment celle des enfants de moins de cinq ans.

12. Les recommandations du Secrétaire général concernant, entre autres éléments, l'aide d'urgence à court terme et les investissements à moyen et long terme dans la production ne pourront pas être mises en œuvre sans augmentation des investissements financiers des partenaires du développement, d'autant plus que le ralentissement économique actuel risque de contribuer à une réduction des flux de capitaux vers les pays les moins avancés et des versements qu'ils reçoivent en temps normal.

13. L'Aide publique au développement (APD) est essentielle pour financer le secteur public des pays les moins avancés. Or, les progrès en la matière sont mitigés – les donateurs se faisant très rares pour réaliser les objectifs fixés pour 2010. Si la communauté internationale n'agit pas rapidement dans ce domaine, cela remettra sérieusement en question les progrès dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le Secrétaire général adjoint pour les pays les moins avancés attend avec intérêt la Conférence d'examen de Doha, qui sera l'occasion de décider une augmentation de l'aide publique au développement et d'améliorer le système actuel en termes d'efficacité.

14. Abordant ensuite le Rapport du Secrétaire général sur la « Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : les partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial de coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit » (A/63/165), M. Diarra fait observer que de nombreux pays en développement sans littoral n'ont pas encore entamé le processus de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et que l'économie de ces pays reste très sensible aux chocs extérieurs, et notamment au ralentissement de l'économie mondiale que l'on observe actuellement.

15. Les coûts très élevés liés au commerce et au transport restent l'obstacle majeur à la capacité des

pays en développement sans littoral à accroître leur participation au commerce international. Il est apparu récemment que les coûts élevés en question étaient dus non seulement à l'insuffisance des infrastructures de ces pays et à l'importance des distances pour accéder aux marchés, mais aussi – en grande partie – à l'inefficacité et au caractère imprévisible de la chaîne logistique des pays en développement sans littoral : cela, en effet, fait obstacle à la productivité et réduit la compétitivité des pays en question – ce qui, en retour, constitue un élément dissuasif très important pour d'éventuels investisseurs. Par conséquent, des réformes sont urgentes au niveau national pour supprimer ces freins, et les pays concernés doivent impérativement coopérer en vue de trouver des solutions aux niveaux régional et sous-régional. Les communautés économiques régionales ont considérablement œuvré dans cette direction en élaborant puis en appliquant des politiques visant spécifiquement à améliorer le transport en transit.

16. La Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale au sujet de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (A/63/L.3) est une résolution globale, orientée vers l'action et évaluant de manière approfondie les limites économiques et sociales importantes liées à la géographie des pays en développement sans littoral. A partir de l'élan suscité par cet examen à mi-parcours, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement collabore aujourd'hui très étroitement avec ses partenaires liés au système des Nations Unies, afin de définir une « feuille de route » pour les cinq années à venir, et d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

17. *M. Hoppe (Allemagne), Vice-président, assume la présidence de la séance.*

18. **Mme Hounbedji** (Bénin) demande si l'on envisage une stratégie pour veiller à ce que les préparatifs de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés n'entraient pas la mise en œuvre du Programme d'action destiné aux pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 – programme adopté à Bruxelles.

19. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) précise que les deux processus en question vont se poursuivre sans que l'un porte préjudice à l'autre : les préparatifs officiels de la prochaine Conférence sur les pays les moins avancés sont un processus échelonné sur deux ans, et qui ne commencera que vers le milieu de l'année 2009, tandis que, par ailleurs, le Bureau du Haut Représentant continuera à élaborer les rapports traditionnels d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action adopté à Bruxelles.

20. **Mme Osman** (Soudan) demande que l'on précise quelle pourrait être la meilleure manière de prendre en compte les difficultés spécifiques des pays les moins avancés, dans le contexte de l'action internationale face à la crise financière actuelle.

21. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) déclare que la meilleure manière de renforcer le potentiel des pays les moins avancés est de sensibiliser les acteurs concernés aux besoins de ces pays, dans le cadre de l'Assemblée générale – notamment grâce à l'initiative du Président de l'Assemblée générale visant à proposer des orientations concrètes aux pays en question, ou encore grâce à l'action du Groupe des 77 plus la Chine et d'autres partenaires du développement visant à attirer l'attention sur les besoins particuliers de ces pays.

22. **Le Président** invite la Commission à prévoir une discussion générale sur ce sujet.

23. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 plus la Chine, déclare qu'en dépit d'un taux de croissance annuel moyen de 6 % dans les pays les moins avancés – et ce, depuis 2000 –, la pauvreté n'a pas reculé de manière notable, et les disparités sociales peuvent même s'accroître dans de nombreux cas – notamment entre les zones rurales et les secteurs urbains. Une approche intégrante et globale du développement s'impose, et doit mettre clairement l'accent sur la réduction de la pauvreté et les programmes destinés aux catégories les plus pauvres et les plus marginales.

24. Il reste encore beaucoup à faire face à la baisse de la production et de la productivité du secteur agricole, à l'augmentation de la malnutrition, à l'immobilisme en matière de développement durable dans les

domaines de l'eau et de l'assainissement, ainsi que face à l'inégalité croissante des revenus des citoyens, aux progrès très lents en matière d'égalité entre les sexes, et aux progrès très faibles – voire inexistant – en matière de réduction de la mortalité maternelle.

25. Le fait que la communauté des donateurs ne respecte pas l'objectif approuvé de consacrer 0,15 à 0,2 % du Produit national brut (PNB) des pays concernés à l'aide publique au développement des pays les moins avancés entrave très sérieusement la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. D'autre part, la crise alimentaire mondiale va également – et de manière importante – porter atteinte aux efforts nationaux et internationaux en vue de réaliser l'objectif de réduction de moitié, d'ici à 2010, du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim dans les pays les moins avancés. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des recommandations du Secrétaire général au sujet des réponses à apporter sans délai et à moyen et long terme, dans ce domaine (A/63/77-E/2008/61, paragraphes 83-87).

26. D'autre part, l'accès au marché en franchise et libre de tout quota n'a pas permis d'accroître la participation des pays les moins avancés au commerce mondial : la part de ces pays, qui se situe à hauteur de moins d'1 %, reste très marginale, et l'aide visant à augmenter les capacités de production de ces pays et à diversifier leur économie et leurs exportations est restée insuffisante. La Quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés devra procéder à un examen complet de l'aide internationale – notamment l'aide publique au développement, ainsi que les mesures visant à favoriser les investissements et le commerce ; et cette conférence devra également lancer un appel à des mesures supplémentaires, au niveau international, en vue d'aider les pays les moins avancés.

27. Mme Greenaway réaffirme également la nécessité d'un soutien plus important aux pays en développement sans littoral et de transit, afin de les aider à lever les principaux obstacles à leur développement – et notamment à faire face aux crises que nous connaissons actuellement dans les domaines de l'énergie, du climat et de la finance ; la porte-parole du Groupe des 77 plus la Chine ajoute que, en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, les progrès sont freinés par des obstacles au développement déjà anciens, tels que les barrières douanières internationales, le manque de ressources qui

pourraient permettre d'investir dans les infrastructures, ou encore l'insuffisance de l'aide internationale.

28. Puis l'oratrice se félicite de la Déclaration concernant l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et dit ses espoirs au sujet des actions approuvées dans ce contexte – notamment dans des domaines majeurs tels que le développement de l'accès aux technologies avancées en matière de services de transport, et de technologies visant à l'amélioration de la qualité des produits ; l'octroi d'une aide publique au développement adéquate et prévisible ; l'assistance technique – et notamment la facilitation de la coopération Sud-Sud en matière de construction, d'entretien, d'opérations de transport, de stockage et autres équipements et matériels liés au transit. Mme Greenaway espère, par conséquent, que les avancées qui seront faites dans tous ces domaines créeront les conditions propices à des actions nationales permettant de relever les nouveaux défis et de résoudre les problèmes à plus long terme. Les buts et objectifs de développement approuvés au niveau international ne pourront être atteints que si l'on continue à répondre spécifiquement aux besoins des pays les plus vulnérables et des pays en situation particulière. Dès lors, Mme Greenaway souhaite des progrès plus importants dans le sens de la mise en œuvre des Programmes d'action d'Almaty et de Bruxelles ; il faudra notamment – conclut-elle – développer, au-delà de 2010, le programme mondial d'aide aux pays les moins avancés.

29. **M. Crouzat** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de l'ex-République yougoslave de Macédoine - pays candidat à l'UE -, de deux pays participant au processus de stabilisation et d'association – à savoir l'Albanie et le Monténégro -, ainsi qu'au nom de l'Arménie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne est l'une des sources majeures d'aide aux pays les moins avancés, grâce à la grande réforme qu'elle a entreprise en matière de relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, grâce, également, à l'engagement des États membres de l'UE à consacrer 0,2 % de leur PNB (produit national brut) à l'aide aux pays les moins avancés, et à la dixième dotation – assez importante – des pays les moins avancés à partir du Fonds européen de développement. En outre, afin de répondre aux besoins créés par la crise alimentaire et concernant tout particulièrement les pays les moins avancés, l'Union européenne envisage

de mettre en place un instrument ad hoc, afin de répondre rapidement à la flambée des prix des produits alimentaires dans les pays en développement : cela permettra de fournir à ces pays une aide d'un milliard d'euros.

30. L'Union européenne attend avec intérêt la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés, qui permettra à tous les partenaires du développement d'évaluer ensemble la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cette conférence permettra également de prendre en considération l'impact que les résultats de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, pourront avoir sur les pays les moins avancés. Dans le cadre de cette Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour mobiliser un soutien dans le sens du développement durable et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – notamment l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés ; l'Union européenne espère également que cette quatrième conférence traitera le problème de la nécessité, pour les pays les moins avancés, de maîtriser eux-mêmes leur stratégie nationale de développement, de développer leurs capacités de production dans le secteur agricole, ainsi que leurs infrastructures. L'UE considère toujours que le fait de sortir de la catégorie des « pays les moins avancés » est une étape positive du processus de développement ; mais l'Union européenne est également consciente de la nécessité d'assurer une transition en douceur aux pays qui « s'en sortent », afin de bien les préparer à une intégration pleine et entière à l'économie mondiale, et d'assurer précisément la continuité des plans et programmes de développement.

31. L'Union européenne se félicite de l'adoption de la Déclaration sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, dans la mesure où ce texte est équilibré et global, et où il pourra contribuer à garantir un partenariat entre les pays sans littoral, les pays de transit et les partenaires du développement.

32. **M. Sorcar** (Bangladesh), s'exprimant au nom des pays les moins avancés – lesquels s'alignent sur la déclaration faite au nom du Groupe des 77 plus la Chine -, déclare qu'il faut développer l'action au niveau mondial afin d'achever la mise en œuvre du

Programme de Bruxelles d'ici à 2010, et de relever les défis importants qui sont ceux des pays les moins avancés s'ils veulent atteindre les objectifs de développement approuvés au niveau international.

33. Il est capital d'agir de manière globale et décisive pour résoudre les crises prolongées et intenses que l'on connaît actuellement dans le domaine financier, en matière de pétrole, d'alimentation et de changement climatique, ainsi que les problèmes de récession qui vont s'ensuivre et qui pourraient avoir des effets importants sur le développement des pays les moins avancés. Une solution durable s'impose face à la crise alimentaire, qui risque de conduire 100 millions de personnes supplémentaires vers les affres de la pauvreté et de la faim, et de frapper tout particulièrement les pays les moins avancés. Dans ce contexte, le cadre global d'action proposé par l'Équipe spéciale de haut niveau formée par le Secrétaire général pour résoudre la crise alimentaire mondiale devrait être très soigneusement examiné.

34. Une action urgente et décisive est également nécessaire en matière de changement climatique – lequel est encore accentué par les phénomènes de sécheresse, d'inondation et autres bouleversements météorologiques ; ces phénomènes créent de graves problèmes aux pays les moins avancés : ils réduisent leur productivité, portent atteinte à la biodiversité et à la sécurité de ces pays en matière d'alimentation et de survie. Les pays développés doivent prendre des engagements unilatéraux, significatifs et inconditionnels dans le sens de la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ; et la communauté internationale devrait débloquer des crédits supplémentaires et à caractère prévisible, afin de répondre aux besoins d'adaptation des pays les moins avancés.

35. Étant donné la baisse de l'aide extérieure au secteur agricole – lequel revêt une grande importance pour l'économie des pays les moins avancés -, il faut développer les investissements et la dotation en technologies modernes, afin de renforcer la production agricole. Il conviendrait de réaffirmer très fermement la volonté politique d'assurer la réussite du Cycle de négociations de Doha (« Doha Round ») et la mise en œuvre complète du Programme (Calendrier) de développement de Doha, grâce à un accès aux marchés en franchise et libre de tout quota, et à une aide au renforcement des capacités de production des pays les moins avancés. Tous les pays étant en mesure de le

faire doivent permettre l'accès au marché de l'ensemble des produits des pays les moins avancés ; et ils doivent le faire de manière unilatérale et non discriminatoire, avant même la conclusion des négociations de Doha.

36. Il faut également, de toute urgence, renforcer les capacités commerciales des pays les moins avancés, par exemple grâce à l'Initiative « Aide au commerce », afin d'aider ces pays à supprimer les contraintes existant en matière d'approvisionnement, et à traiter également le problème de l'érosion des traitements préférentiels. Le « Cadre intégré d'assistance technique, en matière commerciale, aux pays les moins avancés » doit être suffisamment doté financièrement, et l'adhésion à l'OMC devrait être simplifiée pour les pays les moins avancés.

37. Le délégué du Bangladesh demande instamment aux pays développés de respecter, d'ici à 2010, leur engagement d'une aide aux pays les moins avancés à hauteur de 0,2 % de leur PNB, et de fournir cette aide sous de forme de soutien budgétaire direct. D'autre part, il se félicite de l'Initiative PPTE (« Pays pauvres très endettés ») et de l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (IMAD/MDRI), qui devraient s'étendre aux pays les moins avancés. La dette de ces pays devrait être annulée sans délai, et, si la dette subsiste, sa viabilité devrait être favorisée par une augmentation des subventions accordées aux pays en question, ainsi que par toute autre forme d'assistance inconditionnelle.

38. Le délégué du Bangladesh propose ensuite que tous les rapports du Secrétaire général sur les questions économiques et sociales contiennent une section consacrée à des informations et des données sur les pays les moins avancés, car cet aspect informatif a une importance capitale pour l'analyse des progrès de ces pays, secteur par secteur. M. Sorcar invite enfin la communauté internationale à apporter son soutien et à contribuer de manière active à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi qu'à ses préparatifs.

39. **M. Nasir** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – laquelle a soutenu la déclaration effectuée au nom du Groupe des 77 plus la Chine -, déclare que la situation économique et sociale des pays les moins avancés reste extrêmement fragile. Il est peu probable que ces pays parviennent à atteindre les objectifs fixés

dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles – d'autant moins en cette période de crise mondiale ; les pays les moins avancés subissent la pression de facteurs tels qu'une croissance démographique rapide, une urbanisation également accélérée, le développement de la malnutrition, l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD), ou encore la forte concentration des investissements directs étrangers dans les quelques pays riches en ressources naturelles. Dans ce contexte, il conviendrait d'établir de manière très solide un véritable partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires potentiels en matière de développement. En outre, la communauté internationale devrait soutenir l'action des pays les moins avancés dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement approuvés au niveau international. A cet égard, l'ASEAN attend avec intérêt la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour le milieu de l'année 2011.

40. En dépit des progrès qu'ils ont accomplis dans le sens de l'application des mesures contenues dans le Programme d'action d'Almaty, les pays en développement sans littoral doivent toujours faire face à des coûts de transport élevés et à une situation de marginalisation par rapport au système commercial international. Le délégué indonésien réaffirme le rôle du Programme d'action en tant que cadre mondial et sûr pour le renforcement des partenariats existants et visant à répondre aux besoins de ces pays sans littoral ; et M. Sorcar se félicite de l'adoption de la Déclaration sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Des systèmes de transit viables et prévisibles pourraient être créés, et le commerce international pourrait être facilité par la mise en œuvre du Programme d'action et de la Déclaration d'Almaty. Le commerce est un facteur majeur de croissance et de développement. La participation et l'intégration des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral au système commercial mondial devraient être au cœur de l'action de la communauté internationale. L'intégration totale de ces pays à l'OMC mettrait un terme à leur marginalisation actuelle par rapport au système commercial mondial.

41. Alors que, dans son ensemble, l'Asie connaît la croissance, les taux de mortalité infantile et maternelle et le nombre de personnes atteintes par la tuberculose, dans cette région, sont parmi les plus élevés du monde.

De même, bien qu'elle soit l'expression d'un continent asiatique très dynamique, l'ASEAN doit faire face à des défis importants, liés aux économies émergentes et aux sociétés qui sont dans une situation de transition. Afin d'accélérer l'intégration des pays de la région à l'ASEAN, divers programmes et plans de travail ont été mis en œuvre avec le concours des États membres les plus anciens de cette association (ASEAN-6) et de ses partenaires. Le Projet de la Communauté économique de l'ASEAN, finalisé en novembre 2007, et le Programme de travail de l'Initiative en faveur de l'intégration à l'ASEAN pour la période 2009-2015 (programme qui devrait être adopté lors du Quatorzième Sommet de l'ASEAN, en décembre 2008) devraient renforcer les processus en question.

42. Par ailleurs, un système de transport efficace et intégré est essentiel à l'intégration de l'ASEAN à l'économie mondiale, à l'amélioration de la compétitivité des États membres et au développement des investissements directs étrangers. Dans ce contexte, l'ASEAN attache une grande importance à la mise en œuvre du Plan d'action 2005-2010 en matière de transport, de l'Accord-cadre de cette association sur le transport multimodal, et de son Accord-cadre sur la facilitation du processus concernant les marchandises en transit. Le Protocole I à ce dernier accord (concernant la désignation d'itinéraires et d'équipements pour le transport en transit) devrait permettre aux États membres d'élaborer des politiques de facilitation commerciale ; ce protocole est une étape décisive de l'action de l'ASEAN dans le sens de la facilitation du transport de marchandises dans cette région. Enfin, en vue de faciliter la libre circulation des produits, des « guichets nationaux uniques » ont été créés dans les pays de l'ASEAN-6, et l'on envisage le même système en ce qui concerne le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam.

43. **M. Exantus** (Haïti), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (la CARICOM) – laquelle a également soutenu les déclarations faites au nom du Groupe des 77 plus la Chine et des pays les moins avancés –, déclare que les pays les moins avancés doivent relever tout un ensemble de défis – notamment une vulnérabilité croissante aux changements climatiques, la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'impasse du Cycle de négociations de Doha, ou encore la crise financière mondiale la plus grave depuis les années

1930. Les dirigeants des pays les moins avancés et leurs partenaires pour le développement ont fort à faire pour garantir le développement durable de leurs territoires respectifs et le bien-être de leurs populations – d'ici à 2010.

44. Alors que, collectivement, les pays les moins avancés ont accompli des progrès notables au cours de la décennie écoulée, seuls quelques-uns ont été en mesure d'atteindre l'objectif de 7 % de croissance annuelle, fixé dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. En outre, là où il y a eu effectivement croissance, celle-ci n'a pas eu d'effets notables en termes de réduction de la pauvreté ; au contraire, les pays en question ont connu une accentuation des inégalités sociales. Par conséquent, il n'est guère surprenant que les pays les moins avancés ne soient pas en passe de réaliser le Premier des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.

45. La CARICOM est très préoccupée par l'impact que les récents phénomènes économiques et naturels vont avoir sur le développement des pays les moins avancés. Si les ouragans, traditionnels pour la saison, ont touché de la même manière l'ensemble des pays caribéens, les dégâts ont eu une ampleur particulière en Haïti – pays qui, de surcroît, manque de ressources pour assurer la reconstruction. En fait, quatre mois seulement après les manifestations contre la flambée des prix des produits alimentaires, quatre ouragans ont successivement détruit plusieurs dizaines de milliers de tonnes de récoltes – précisément, les récoltes dont le gouvernement haïtien espérait qu'elles viendraient atténuer les effets de la crise alimentaire. Le fait que cette crise ait provoqué la chute du gouvernement dans la première partie de l'année a bien montré que cette situation portait atteinte à la stabilité politique du pays et à la paix sociale. Dans ce contexte, le porte-parole de la CARICOM souligne les spécificités et les besoins particuliers des pays les moins avancés, et appelle à des mesures d'urgence – notamment une augmentation substantielle de l'Aide publique au développement. Il ajoute qu'une part relativement importante de cette aide doit aller à l'agriculture, afin de permettre aux pays les moins avancés de produire suffisamment pour nourrir leur population.

46. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles devant s'achever dans deux ans, la communauté internationale doit redoubler d'efforts et agir sur tous les fronts. La prochaine Conférence

d'examen de Doha sera l'occasion, pour les partenaires de développement des pays les moins avancés, d'honorer sans délai les engagements pris dans le cadre du Programme de Bruxelles. Par ailleurs, les participants à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés – qui doit se tenir en 2011 – devront adopter un nouveau programme d'action pour la prochaine décennie, et ce nouveau programme devra être plus « agressif » et plus ambitieux. Les partenaires du développement, quant à eux, doivent assumer davantage de responsabilités. Car l'une des raisons de l'échec des pays les moins avancés – par rapport aux attentes – est que leurs partenaires en matière de développement n'aient pas totalement respecté l'un de leurs engagements – à savoir l'objectif de consacrer 0,20 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Le délégué haïtien et représentant de la CARICOM se félicite de ce que certains pays parmi les moins avancés aient connu 6 % de croissance ; mais l'orateur fait également observer que les pays les moins avancés auraient obtenu de bien meilleurs résultats si les partenaires du développement avaient respecté leurs engagements. La CARICOM fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider les pays les moins avancés à réussir en dépit des conditions peu favorables qui sont les leurs.

47. **M. Daou** (Mali), prenant la parole au nom des pays en développement sans littoral, se félicite des progrès accomplis depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty – en 2003 -, et notamment du fait que le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et le secteur privé attachent une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, à l'engagement des pays en développement sans littoral et de transit, dans ce domaine, et à la création de couloirs pour le transport en transit ; cependant, le délégué malien fait observer que les pays en développement sans littoral continuent à souffrir de ce statut géographique. Ce statut, mais aussi la crise économique mondiale et les effets du changement climatique, portent atteinte à l'action de ces pays dans le sens de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, en dépit des réformes mises en œuvre par ces différents pays, ceux-ci ne sont pas suffisamment intégrés au système commercial international.

48. Dans ce contexte, les pays en développement sans littoral réaffirment leur engagement vis-à-vis du Programme d'action d'Almaty. De fait, en adoptant la

Déclaration sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de ce programme, ces pays ont redonné espoir à plusieurs millions de personnes qui rêvent de pouvoir transporter leurs produits jusqu'au littoral et les stocker en toute sécurité ; ces personnes souhaitent également faire circuler leurs produits sans restrictions, œuvrer dans les secteurs où elles sont le plus compétitives, bénéficier des possibilités offertes par une participation pleine et entière au commerce mondial, et, enfin, participer pleinement à la mondialisation et en bénéficier à leur tour ; cela leur permettrait d'échapper à la pauvreté, due à la géographie de leur pays.

49. Les pays en développement sans littoral s'engagent totalement à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ; et le délégué malien forme l'espoir que la communauté internationale saura aussi s'engager totalement dans cette direction. L'humanité doit pouvoir bénéficier des atouts de chaque pays – y compris les pays en développement sans littoral.

50. **M. Liu Zhenmin** (Chine) déclare que le ralentissement économique récent, à l'échelle mondiale, pose de sérieux problèmes en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral vont supporter le poids de cette crise, et, pour eux, les perspectives de développement vont être plus incertaines. Par conséquent, ces pays doivent bénéficier d'une attention et d'un soutien plus importants de la part de la communauté internationale.

51. Les deux prochaines années vont avoir une importance capitale en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Par conséquent, la délégation chinoise invite l'ensemble des pays, et en particulier les pays développés, à améliorer l'accès au marché en faveur des pays les moins avancés, à les exempter de tarifs et de quotas douaniers, et à prendre en considération l'Indice de vulnérabilité économique – indicateur important en matière de développement durable – en ce qui concerne le passage de ces pays dans la catégorie supérieure. De plus, les pays développés devraient agir rapidement en vue d'inverser la tendance récente à la baisse de l'aide publique au développement, et d'éviter une réduction de cette aide en raison de la crise financière actuelle.

52. Du fait de leur situation géographique défavorable et du coût élevé du transport en transit

transfrontalier, la plupart des pays en développement sans littoral ne vont pas être en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais fixés. A cet égard, la Chine se félicite de l'issue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, et s'engage à mettre en œuvre ce programme de la manière la plus active, ainsi que le consensus auquel on est parvenu. La communauté internationale devrait répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, augmenter la part de l'aide au développement consacrée au développement des infrastructures, faire appel aux organisations régionales, qui doivent jouer un rôle important en matière de coordination des politiques de transport en transit transfrontalier, et privilégier le traitement préférentiel, la facilitation du commerce et l'aide aux pays en développement sans littoral.

53. La Chine continue à soutenir très fermement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. A la date du mois de juin 2008, elle avait annulé - à hauteur de 24,7 milliards de RMB - la dette de 49 pays d'Asie et d'Afrique parmi les moins avancés et particulièrement endettés, avait octroyé à l'ensemble de ces pays une aide d'un montant global de 206,5 milliards de RMB - dont 90,8 d'aide à taux zéro. En outre, 98 % des exportations des pays les moins avancés vers la Chine ont été exemptées de tarifs douaniers. Lors du récent Événement de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, M. Wen Jiabao, Premier ministre chinois, a annoncé six nouvelles mesures concernant le développement agricole, l'alimentation, la formation, l'allègement de la dette, les traitements préférentiels et l'énergie. La Chine, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral vont continuer à collaborer dans le sens du développement, afin de relever les défis, dans ce domaine - conformément au principe de consultations sur un pied d'égalité, dans l'intérêt de chaque partie et pour le développement de tous.

54. **M. Alimov** (Fédération de Russie) déclare que les crises mondiales actuelles compromettent la réalisation, par les pays en situation particulière, des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour les pays les moins avancés, il y a un risque réel de moindre accès aux subventions et au crédit. Dans ce climat général, l'aide accordée à ces pays par la communauté internationale ne doit pas fléchir.

55. La Fédération de Russie a augmenté de manière constante son aide aux pays les moins avancés. En premier lieu, elle a augmenté son financement des programmes internationaux de coopération pour le développement. En effet, sa contribution annuelle aux initiatives et programmes multilatéraux a doublé en 2007 - par rapport aux deux années précédentes. En outre, le Président de la Fédération de Russie a adopté, récemment, une stratégie prévoyant que les crédits budgétaires destinés à la coopération pour le développement atteindraient, dans les années à venir, un montant de quatre à cinq cent millions de dollars par an. Et ces sommes n'englobent pas les chiffres de l'annulation de la dette.

56. D'autre part, dans le cadre de sa présidence du G8, la Fédération de Russie a soutenu plusieurs initiatives internationales majeures - notamment le Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria et l'Initiative mondiale d'élimination de la poliomyélite. A partir de 2009, la Fédération de Russie va alimenter à hauteur de 15 millions de dollars par an le Programme alimentaire mondial (PAM), apporter 20 millions de dollars par an au Programme de la Banque mondiale de lutte contre le paludisme (ou malaria) en Afrique, et, enfin, verser quelque 1,5 million de dollars au programme du FMI destiné à aider les pays les plus durement touchés par les chocs extérieurs. L'aide de la Fédération de Russie a également pris la forme d'un processus d'annulation de la dette de plusieurs pays en développement - notamment ceux qui participent à l'Initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE). La Fédération de Russie a participé à cette initiative dès 1997, et, à ce jour, elle a annulé ou s'est engagée à annuler 11,3 milliards de dollars de dettes de pays africains. En 2006/2007, la Fédération de Russie a annulé des dettes à hauteur de plus de 80 milliards de dollars - dont 10,5 milliards pour l'Afghanistan.

57. Le délégué de la Fédération de Russie fait ensuite l'éloge du travail accompli par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; il se félicite notamment des résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. La Fédération de Russie contribue de manière active et créative à la mise en œuvre de ce programme, par des mesures globales visant à développer les flux de transport sur le continent eurasiatique. Dans ce contexte, M. Alimov reconnaît le rôle positif de la Commission économique

et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE) en ce qui concerne la mise en œuvre de projets de grande envergure, visant à établir des couloirs de transport internationaux.

58. **M. Iziraren** (Maroc), rappelant l'examen global, à mi-parcours, de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (examen effectué en 2006), et la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, ajoute que, bien que les pays les moins avancés aient véritablement manifesté une volonté d'améliorer leurs indicateurs socioéconomiques, leurs chances de réaliser, d'ici à 2015, les objectifs du Programme d'action de Bruxelles ou les Objectifs du Millénaire pour le développement sont faibles. En effet, le potentiel de développement de ces pays est affecté par un certain nombre de défis à relever. Par conséquent, la communauté internationale doit agir de toute urgence pour éviter que la situation des pays en question ne se dégrade encore plus. La crise actuelle ne va qu'aggraver cette situation et effacer les progrès accomplis à ce jour. Les pays développés doivent d'abord et avant tout respecter leur engagement de consacrer 0,2 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

59. La plupart des pays les moins avancés dépendent des exportations de produits de base. Pour ces pays, la diversification de l'économie est le seul moyen de garantir le développement durable. Pour ce faire, la communauté internationale doit augmenter son aide publique au développement et ses investissements directs à l'étranger ; elle doit également faciliter les transferts de technologies et améliorer l'accès aux marchés. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés à poser les fondations d'une économie compétitive, dans le cadre d'un système commercial mondial de plus en plus libéral. La communauté internationale doit créer un cercle vertueux, grâce auquel les pays les moins avancés pourront promouvoir eux-mêmes leur développement. De fait, en dépit des efforts déjà déployés, la participation de ces pays au commerce mondial reste insuffisante.

60. Le Maroc a toujours soutenu les initiatives internationales en faveur des pays les moins avancés, et a toujours demandé la mise en œuvre effective des programmes en question. Le Maroc a pris l'initiative de programmes de partenariat et de coopération avec

les pays africains les moins avancés ; le Maroc a annulé la dette de ces pays et leur a permis de bénéficier d'un accès détaxé et libre de tout quota aux différents marchés.

61. L'échec des négociations de l'OMC et les retards pris dans la mise en œuvre du Cycle de Doha et de l'Initiative « Aide au commerce » compromettraient les chances des pays les moins avancés de s'intégrer au système commercial mondial et d'atteindre leurs objectifs de développement. L'aide apportée à ces pays dans le domaine commercial doit être indépendante des résultats du Cycle de négociations de Doha.

62. Parmi tous les pays de la planète, les pays les moins avancés sont les moins responsables du changement climatique et de la détérioration de l'environnement ; et pourtant, ce sont eux qui subissent le plus les effets de ces phénomènes et sont le moins équipés pour relever les défis liés au climat et aux catastrophes naturelles. La communauté internationale doit trouver des solutions viables aux effets négatifs du changement climatique sur les perspectives de développement des pays les moins avancés.

63. Enfin, le délégué du Maroc se félicite de la décision d'organiser la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il forme l'espoir que la communauté internationale saura prendre des engagements ambitieux et mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, afin d'aider les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs de développement.

64. **M. Al-Fayez** (Arabie saoudite) déclare que la coopération internationale est plus urgente que jamais pour permettre au commerce mondial de rester l'un des moteurs du développement. Le « Fonds saoudien pour le développement économique », qui, au fil des années, a débloqué au total 12 milliards de rials pour subventionner des projets de développement et de réduction de la pauvreté, a réaménagé ou annulé de nombreuses dettes. Le gouvernement saoudien a contribué financièrement à des initiatives du FMI pour l'allègement de la dette de tel ou tel pays, et a parallèlement accordé de nouveaux prêts à des pays fortement en crise. Étant donné le progrès mondial des technologies et de la production agricole, l'extrême pauvreté et la faim sont, aujourd'hui, inacceptables. La communauté internationale devrait concentrer son action sur l'élimination de ces phénomènes, et sur le fait de garantir le flux de ressources nécessaire à la

poursuite des programmes de développement. Bien que l'Arabie saoudite soit elle-même un pays en développement, ce pays a su assumer ses responsabilités dans le sens du développement régional et international. En conclusion, le délégué saoudien souligne le rôle des Nations Unies, et notamment celui du Conseil économique et social, dans le processus de soutien à la coopération internationale pour le développement et de maîtrise des programmes par les pays en développement eux-mêmes.

65. **M. Bakyono** (Burkina Faso) déclare qu'en dépit de leur engagement et des progrès notables qu'ils ont accomplis depuis la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ces derniers connaissent encore des problèmes considérables, aggravés aujourd'hui par les crises alimentaire, financière, énergétique et climatique. Dès lors, la pauvreté augmente, et les pays en question ont de plus en plus de mal à réaliser les objectifs de développement approuvés au niveau international. Par conséquent, la communauté internationale doit continuer à rechercher les moyens de soutenir les politiques de développement de tout un ensemble de pays touchés par les problèmes et les crises en question. Des initiatives telles que le Consensus de Monterrey, le Programme d'action d'Almaty et les Objectifs du Millénaire pour le développement (les OMD) traduisent la volonté de s'attaquer aux problèmes de développement et de soutenir les pays vulnérables ; cependant, la mise en œuvre concrète de ces initiatives reste problématique. Il faut agir rapidement pour que les progrès importants déjà accomplis ne soient pas compromis.

66. Toute nouvelle définition des initiatives de développement en faveur des pays en situation particulière doit être approuvée par l'ensemble des partenaires concernés – notamment en ce qui concerne les engagements existants. L'élimination de la pauvreté du plus grand nombre pourra garantir un monde de paix et de sécurité. Alors que, du fait de la mondialisation, l'avenir des pays du Nord et celui des pays du Sud sont inextricablement liés, il conviendrait de se concentrer sur les groupes les plus vulnérables, afin d'instaurer des sociétés plus équitables. Il faut prendre en considération les préoccupations légitimes des pays les moins avancés en ce qui concerne l'agriculture, les infrastructures, le commerce international et l'aide au développement. Une coopération plus fructueuse entre, d'une part, les pays

en développement sans littoral et de transit, et, de l'autre, les pays côtiers voisins sera la clé de la facilitation du commerce et de la création de réseaux de transport intégrés au niveau régional. On ne pourra réaliser les progrès nécessaires – en particulier en zone rurale – que par la coopération et le renforcement des partenariats.

67. **M. Motter** (Observateur pour l'Union interparlementaire) déclare que, pour atteindre les objectifs d'ensemble du Programme d'action de Bruxelles, il faudra améliorer la gouvernance des pays concernés. Les parlements peuvent – et doivent – jouer un rôle important pour créer les conditions favorables à la réalisation des objectifs de ce programme et à un développement durable effectif. Le Programme d'action de Bruxelles et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) offrent aux parlements l'occasion d'avoir un impact réel sur la vie quotidienne des populations. Mais, dans la plupart des pays les moins avancés, le parlement est dominé par le pouvoir exécutif, et souvent entravé par des pratiques inefficaces, ainsi que par un manque de ressources et de compétences – ce qui empêche les institutions parlementaires en question d'exercer pleinement leur pouvoir de contrôle et leur fonction législative. Cette situation s'aggrave encore du fait que, dans bon nombre de pays peu avancés, le parlement fonctionne dans un contexte de conflit ou de post-conflit et se voit donc contraint de parer au plus pressé – c'est-à-dire de rétablir une situation normale –, au détriment d'une planification à plus long terme. Il faut absolument remédier à ces dysfonctionnements.

68. L'Union interparlementaire (UIP) se félicite de pouvoir collaborer avec les Nations Unies, et en particulier avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour relever quelques-uns des défis auxquels font face les parlements de ces pays. L'action de l'UIP se concentre sur la formation de coalitions fortes au sein des parlements en question et sur l'intégration des objectifs du Programme d'action de Bruxelles aux stratégies nationales de développement correspondantes.

69. Un projet visant à promouvoir un rôle plus actif des parlements dans le processus de sensibilisation au Programme d'action de Bruxelles a été élaboré conjointement par l'UIP et le Bureau du Haut Représentant. Ce projet a commencé par une réunion

de représentants de dix parlements « pilotes » - réunion qui s'est tenue en décembre 2007 en République-unie de Tanzanie : on y a aidé les participants à former des groupes de soutien, et à établir des contacts avec des centres nationaux et des représentants des Nations Unies sur le terrain. Les parlements doivent jouer un rôle dynamique en matière de contrôle de l'aide au développement, afin de s'assurer que celle-ci répond aux véritables besoins des pays bénéficiaires et non pas seulement aux priorités telles qu'elles sont perçues par les donateurs. Lors de sa prochaine phase, ce projet s'étendra à l'ensemble des parlements des pays les moins avancés. En outre, l'Union interparlementaire procède actuellement à deux études de cas, afin d'illustrer les interactions entre les parlements et la communauté des donateurs, et de contribuer à une plus grande efficacité de l'Aide publique au développement au niveau de chaque pays bénéficiaire.

70. Indépendamment de sa participation à ce projet, l'UIP se félicite de prendre part également aux préparatifs de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2011. Dans ce contexte, l'UIP va s'efforcer de faciliter les relations aux niveaux national et régional, et organiser un forum mondial, dont les conclusions viendront nourrir la Conférence des Nations Unies et contribueront à la poursuite des consultations entre les différentes institutions concernées. Comme il est dit dans le rapport, les préparatifs de la Conférence doivent reposer sur les principes de partenariat authentique et de maîtrise des processus par les pays mêmes ; c'est précisément dans cet esprit que l'Union interparlementaire aborde les réunions à venir.

71. **Mme Houngbedji** (Bénin) déclare que le Programme d'action de Bruxelles propose des mesures destinées à remédier aux faiblesses traditionnelles des pays les moins avancés, et à promouvoir une croissance économique et un développement véritablement soutenus. Cependant, deux ans avant l'achèvement de ce programme, et étant donné la détérioration du climat économique mondial, on ne peut s'empêcher de se poser la question suivante : comment la situation des pays les moins avancés pourrait-elle s'améliorer, et comment atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement – notamment celui de réduction de la pauvreté ?

72. La crise financière internationale, qui ne fait que s'aggraver, touche l'ensemble de la communauté internationale, et va entraver le développement des

pays les moins avancés. Les problèmes qui se posent au niveau des marchés financiers internationaux exigent un contrôle plus efficace à l'échelle mondiale, ainsi que des mesures de prévention permettant de protéger l'économie mondiale. Force est de constater, notamment, que la pratique du FMI consistant à imposer des conditions aux pays pauvres est assez choquante par rapport à l'incapacité de cette même institution financière à persuader certains acteurs économiques des pays développés - qui ont provoqué les désordres actuels - de la nécessité d'avoir une conduite irréprochable.

73. En vérité – poursuit la déléguée du Bénin -, le modèle de développement imposé jusqu'à ce jour ne s'est pas révélé viable à long terme, et n'a pas profité de la même manière à tous les acteurs et tous les niveaux de la société. Le temps est venu de lever les obstacles à la maîtrise, par chaque pays, de ses propres stratégies de développement. Comme d'autres pays peu avancés, le Bénin ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour honorer ses engagements. Les efforts déployés par ce pays pour tenter de réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles se heurtent encore à de nombreux obstacles, à divers niveaux. Par conséquent, il est capital de développer les capacités de production des pays les moins avancés. Dans ce contexte, le Bureau du Haut Représentant devrait demander aux institutions des Nations Unies et autres organisations multilatérales compétentes de suivre de plus près la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles ; et le Bureau du Haut Représentant devrait également faciliter la participation concrète des pays les moins avancés aux travaux des différents organes multilatéraux pertinents. Le Bureau pourrait organiser des réunions en vue d'aider les pays les moins avancés à comprendre la crise actuelle et à définir les mesures qui s'imposent.

74. Les pays les moins avancés ont besoin du soutien de la communauté internationale dans leur effort de stabilité macroéconomique, en vue d'accélérer également leur croissance, d'améliorer les conditions de vie des populations et d'éliminer la pauvreté. Face à la crise financière actuelle, la communauté internationale doit continuer à prendre en considération les besoins spécifiques des pays les moins avancés, afin que ces derniers ne soient pas marginalisés. Étant donné que les pays occidentaux ont su mobiliser des milliards de dollars pour résoudre la crise au niveau national – dans chaque pays -, il est évident qu'ils

disposent également des ressources nécessaires à la solidarité avec les pays les moins avancés ; par conséquent, les pays occidentaux devraient effectivement faire preuve d'une telle solidarité en temps opportun.

75. **M. Choisure** (Mongolie) déclare que, bien que les pays en développement sans littoral connaissent en grande partie les mêmes problèmes et les mêmes défis, il faut néanmoins prendre en compte les spécificités régionales et sous-régionales pour une mise en œuvre correcte et efficace du Programme d'action d'Almaty. En dépit de progrès dans le domaine du transport en transit, les pays en développement sans littoral restent fondamentalement marginaux dans le concert économique mondial. Le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha peut permettre de procéder à une simplification du commerce mondial en faveur des pays en développement sans littoral, et de faire bénéficier ces derniers d'un traitement préférentiel. Les négociations visant à faciliter le commerce sont l'occasion d'établir les règles et normes internationales qui s'imposent. Il conviendrait d'envisager un accord multilatéral séparé au sujet des questions couvertes par l'article V de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT – General Agreement on Tariffs and Trade).

76. En matière d'exportations mondiales, la part des pays en développement sans littoral reste très faible et se limite essentiellement aux produits de base. En Mongolie, le coût du transport en transit par les pays voisins représente 7 à 8 % du PIB. Afin de promouvoir un accord sous-régional global visant à l'harmonisation des réglementations de transit et à la réduction des coûts, la Mongolie a entrepris l'élaboration d'un accord-cadre tripartite – avec la Fédération de Russie et la Chine – sur le transport en transit. Une fois conclu, cet accord constituera un cadre juridique de systèmes de transit efficaces en direction et à l'intérieur de la Mongolie : en effet, il établira la liberté de transit pour tous les moyens de transport et encouragera la simplification, l'harmonisation et la normalisation des procédures et formulaires douaniers et administratifs. Un cadre réglementaire concret et des conditions favorables permettront également de réduire les obstacles autres que matériels au commerce international. Lors de la Réunion thématique sur le Commerce international et la Facilitation du Commerce – réunion qui s'est tenue à Ulaanbaatar –, de

nombreuses délégations ont souligné les obstacles qui subsistaient dans ce domaine.

77. En vue d'améliorer les opérations douanières, la Mongolie a adhéré aux principales conventions internationales sur le sujet, et procédé à la modification ou à l'adoption de diverses lois afin de mettre sa législation nationale en conformité avec ces conventions. La Mongolie a également adhéré à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique, ainsi qu'à d'autres instruments fondamentaux concernant le transport international. Ces accords permettent la levée des tarifs douaniers sur les marchandises, ainsi que la simplification des procédures et des taxes et tarifs nationaux pour l'utilisation des installations portuaires et des infrastructures de transport ; cependant, les pratiques bureaucratiques, les retards imprévus, la perte ou l'endommagement de cargaisons, et le manque de sécurité en matière de transport routier peuvent porter atteinte à ces conditions favorables. La Mongolie a donc créé des systèmes électroniques afin de simplifier les opérations douanières, et d'en accroître la transparence. Les technologies de l'information et de la communication permettent non seulement de faciliter le commerce grâce à l'automatisation, mais aussi de modifier fondamentalement le concept de « services douaniers ».

78. La coopération régionale et internationale est essentielle à une mise en œuvre correcte du Programme d'action d'Almaty. La Mongolie a totalement approuvé les dispositions de la Déclaration sur l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de ce programme (A/63/L.3), et se félicite des efforts considérables déployés par les organes des Nations Unies – notamment le Bureau du Haut Représentant – en matière de coordination des activités systémiques visant à la promotion de cette mise en œuvre.

79. **M. Ishize** (Japon) déclare que son pays attache une grande importance aux pays les moins avancés et à la meilleure manière de faire parvenir son aide à ces derniers. Alors que l'on s'approche de l'objectif, fixé à 2010, de réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim, dans les pays les moins avancés, il est temps de réaffirmer et de renforcer la volonté collective de répondre aux besoins spécifiques des pays les plus vulnérables. Le Japon s'engage à poursuivre son aide aux secteurs prioritaires des pays les moins avancés. Mais, pour ce faire, la maîtrise des processus par les

pays mêmes et le partenariat avec la communauté internationale sont essentiels.

80. La croissance économique doit être équilibrée, et le plus grand nombre doit en bénéficier. Les politiques de développement devraient privilégier la sécurité des personnes ; c'est là un instrument de développement durable de tous les pays, par la protection et la responsabilisation des individus et des collectivités dont ils font partie. Lors de récents débats, on a pu dire que les conflits violents étaient l'une des causes essentielles de la pauvreté. A défaut d'une union de la communauté internationale en vue de prévenir de nouveaux conflits et la résurgence d'anciens affrontements, on n'atteindra jamais l'objectif mondial d'élimination de la pauvreté. Une approche globale s'impose dans ce domaine, et le Japon est prêt à engager un dialogue créatif et constructif à ce sujet – notamment en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

81. D'après le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (A/63/165), les pays en développement sans littoral ont accompli des progrès remarquables ces cinq dernières années ; mais il reste encore beaucoup à faire. Lors de la Réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, la communauté internationale a bien montré qu'elle était résolue à soutenir les pays en développement sans littoral et de transit ; c'est dans le même esprit de coopération que la communauté internationale devrait aborder la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty et des recommandations contenues dans la Déclaration sur l'examen à mi-parcours de l'application de ce programme.

La séance est levée à 13 heures.